

Délibération n°2025/031

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 8 AVRIL 2025
Convocation en date du 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Saint-Philippe-du-Seignal, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 29
Pouvoirs : 08
Votants : 37

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Sylvie FEYDEL, Christelle GUIONIE-PAUCHET, Magali VERITE, Vice-présidentes
MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Philippe NOUVEL, Jacques REIX, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée
MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Tristan PLAT, Conseillers délégués

Présents : Mmes Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Nadine PAILHET (suppléante de Mme Yolande LACHAIZE), Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Laurent FRITSCH, Franck GENILLIER, Jean-Paul PAILHET, Gilbert SAUTREAU, David ULMANN

Procurations : Mme Patricia CELESTE à M. José BLUTEAU
Mme Marie-José GUYOT à Mme Diana CONORD
Mme Gaëlle HERIAUD à M. Jacques REIX
Mme Dominique PRADELLE à M. Michel MARGOUILLE
Mme Christiane VINCENZI à M. Bernard DELAGE
M. Eric FRECHOU à M. David ULMANN
M. Jean LESSEIGNE à M. Philippe NOUVEL
M. Miguel GARCIA à Mme Sandrine RATIE

Absents : Mme Sandrine PAUILLAC
M. Christophe CHALARD
M. Patrick FESTAL
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Domaines de compétences par thèmes

Sous-domaine : Environnement

OBJET : Présentation du Rapport Annuel d'Activité du Service GEMAPI - Année 2024.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur VACHER, Vice-président, Monsieur FRITSCH, Monsieur ULMANN.

Vote pour : 37 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les missions définies aux items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°17-54 de la CdC du Pays Foyen en date du 27 avril 2017, relative à l'approbation des statuts de la CdC du Pays Foyen ;

Considérant l'ensemble des missions menées par la Technicienne Milieux Aquatiques du Service GEMAPI ;

Considérant qu'un rapport annuel d'activité de gestion des milieux aquatiques doit être réalisé chaque année, afin d'être transmis à tous les partenaires techniques et financiers, dans le but de l'obtention des aides financières.

Ce rapport doit contenir : un rappel sur les moyens techniques et humains ainsi que sur le contexte d'intervention, un bilan d'exécution des missions, une note de synthèse sur l'état des cours d'eau suivis, une proposition d'orientation pour l'activité de l'année suivante ainsi que le bilan financier.

Monsieur le Vice-président fait lecture du rapport d'activité du service GEMAPI pour l'année 2024 et demande aux membres du Conseil Communautaire de s'exprimer sur ce sujet.

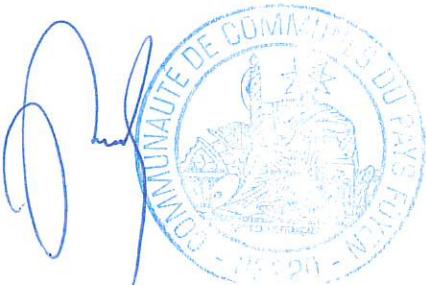
Après présentation en Bureau, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2024 ci-annexé ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à l'ensemble des communes membres ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 9 avril 2025

Pierre ROBERT
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le



Rapport d'activité

2024

Partenaires financiers



Sommaire

I.	Présentation de la Communauté de Communes du Pays Foyen	3
II.	Gouvernance et territoire.....	4
A.	Les élus	4
B.	Le bureau	4
C.	Les commissions	4
D.	Le Service GEMAPI.....	4
1.	L'équipe technique	4
2.	L'équipe administrative	4
E.	Organisation territoriale de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire foyen	5
III.	Les actions réalisées par bassins versants	6
A.	Lancement étude PPG Gravouse/Sandaux/Véneyrol/Seignal/Moiron	6
B.	Travaux d'urgence : gestion des embâcles, entretien ripisylve, pollution,	6
C.	Actions communes à l'ensemble du territoire	7
1.	Espèces Exotiques Envahissantes – Espèces nuisibles : Lutte contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur	7
IV.	Le bilan financier.....	8
A.	Dispositifs de financements du service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen	8
1.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	8
2.	Département de la Gironde.....	8
B.	Situation budgétaire du Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen	8
1.	Section de fonctionnement.....	Erreur ! Signet non défini.
2.	Section d'investissement.....	Erreur ! Signet non défini.
V.	Le bilan technique.....	9
VI.	Perspectives 2025	11

I. Présentation de la Communauté de Communes du Pays Foyen

Chiffres clés

- Création de la Communauté de Communes du Pays Foyen : 2002
- 2 départements : Gironde (33) et Dordogne (24)
- 20 communes : Auriolles, Caplong, Eynesse, La Roquille, Landerrouat, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Ligueux, Listrac-de-Durèze, Margueron, Massugas, Pellegrue, Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchart, Rioaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Quentin-de-Caplong, Sainte-Foy-la-Grande.
- Superficie du territoire géré par la collectivité : 170 Km²
- 7 bassins versants
- 150 km de cours d'eau

Nos missions GEMAPI

Item 1 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

Item 2 : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

Item 5 : La défense contre les inondations à l'exclusion de l'axe Dordogne et de ses systèmes d'endiguement et/ou aménagements hydrauliques ;

Item 8 : La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Territoire d'actions en 2024

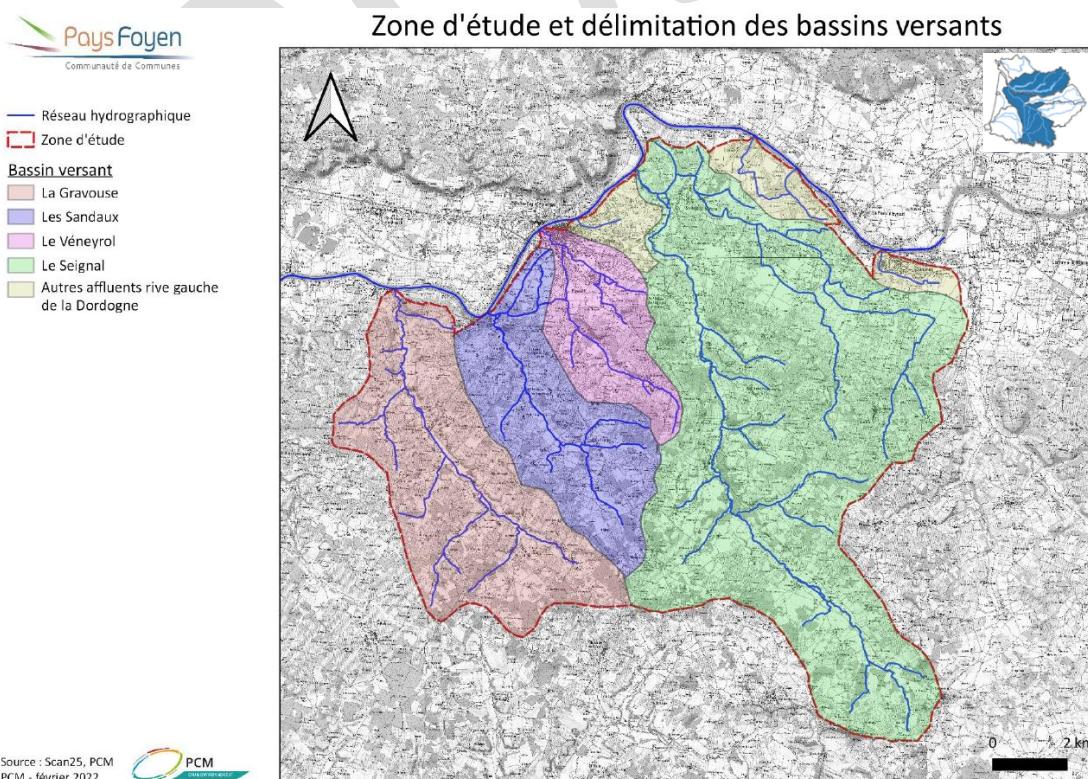


Figure 1 : Zone d'étude et délimitation des bassins versants (Source : PCM - 2022)

II. Gouvernance et territoire

A. Les élus

- 41 élus titulaires (17 femmes & 24 hommes)
- 15 élus suppléants (6 femmes & 9 hommes)

B. Le bureau

Le Bureau est constitué de 26 membres.

Sa composition :

- 1 Président : Pierre ROBERT
- 12 Vice-Présidents
- 13 membres

C. Les commissions

12 commissions internes	
➤ Communication et Numérique	➤ Finances
➤ Culture	➤ Projet de Territoire
➤ Développement économique	➤ Service à la population
➤ Eau et Assainissement	➤ Sport
➤ Enfance Jeunesse et Petite enfance	➤ Travaux / Accessibilité et Développement durable
➤ Environnement et GEMAPI	➤ Urbanisme / Habitat

D. Le Service GEMAPI

1. L'équipe technique

Brenda LEGLISE-BLANCHARD

Responsable Pôle Environnement et Infrastructures - Technicienne Milieux Aquatiques

Tél. : 05 57 69 48 54

Email : b.leglise-blanchard@paysfoyen.fr

Laurent CHAUVEAU

Directeur Général Adjoint en charge du Développement et de l'Aménagement du territoire

Tél. : 05 57 69 88 89

Email : l.chauveau@paysfoyen.fr

2. L'équipe administrative

Danielle MALLET

Collaboratrice – Assistante administrative

Tél. : 05 57 69 88 92

Email : d.mallet@paysfoyen.fr

Camille BOURIANNE

Chargée de communication

Tél. : 05 24 24 15 04

Email : c.bourianne@paysfoyen.fr

E. Organisation territoriale de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire foyen

La gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques est réalisée par (Figure 2) :

Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER-E2M)	Bassins versants de la Durèze et de la Soulèze
Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)	Bassins versants présents sur la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
Syndicat Mixte du Dropt Aval	Cours d'eau affluents du Dropt sur les communes de Auriolles, Landerrouat, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Margueron, Pellegrue et Rioaud
Communauté de Communes du Pays Foyen	Bassins versants de la Gravouse, des Sandaux, du Véneyrol, du Seignal, du Moiron et des affluents rive gauche de la Dordogne
EPIDOR – Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne	Gestion durable de l'eau, de la rivière et des milieux aquatiques

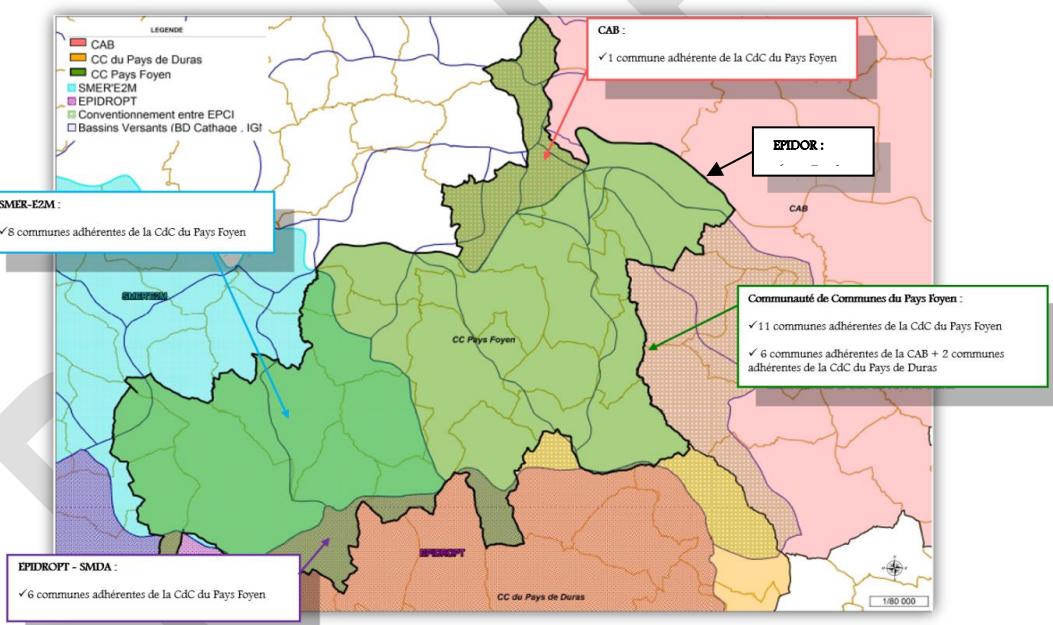


Figure 2 : Cartographie de la structuration actuelle du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2020)

III. Les actions réalisées par bassins versants

Bassins versants de la Gravouse, des Sandaux, du Véneyrol, du Seignal et du Moiron

A. Lancement étude PPG Gravouse/Sandaux/Véneyrol/Seignal/Moiron

Afin de mener les premiers travaux de restauration des milieux humides et des cours d'eau, la Communauté de Communes du Pays Foyen, accompagnée par ses partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne et Conseil Départemental de la Gironde), a lancé, l'étude de son premier Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) sur les bassins versants de la Gravouse, des Sandaux, du Véneyrol, du Seignal et du Moiron afin d'obtenir la Déclaration d'intérêt général qui permet d'intervenir sur des terrains privés avec des fonds publics. Cette étude devrait être validée par les Services de l'Etat au premier trimestre 2025 et découlera sur un programme d'actions sur 10 ans. Il recense les données sur les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) par masse d'eau (unité d'évaluation de l'Europe) des différents bassins versants concernés par l'étude, selon plusieurs grandes étapes :

- Le diagnostic (état des lieux, valeurs patrimoniales et pressions),
- Les enjeux et les objectifs d'intervention/de gestion (données techniques et orientations selon les élus)
- Le programme d'actions (fiches actions par thématiques, par secteur géographique et budget prévisionnel alloué par action).

	Agence de l'Eau Adour Garonne	Conseil Départemental de la Gironde	CdC Pays Foyen	CdC Pays de Duras	Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Coût total de l'opération
Taux de participation	50 %	30 %	12,75 %	1,502 %	5,748 %	100 %
Montant €HT	67 547,00 €	40 528,20 €	17 224,49 €	2 029 ,11 €	7 765,20 €	135 094,00 €

Intérêts :

- Obtention de la DIG : bénéficier de financements publics, de servitudes de passage
- Mise en place d'une gestion globale
- Légitimité et reconnaissance de l'Etat, pour l'action de la CdC du Pays Foyen sur ce territoire

B. Travaux d'urgence : gestion des embâcles, entretien ripisylve, pollution, ...

Le Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen s'est rendu à plusieurs reprises sur site, afin de constater des désordres ponctuels ou pour conseiller des riverains, notamment face aux risques suivants :

- L'obstruction du cours d'eau par la création de « bouchons » et l'amoncellement de déchets ;
- La montée des eaux et le risque inondation ;
- La destruction des berges par la chute des arbres et / ou l'entretien de la ripisylve ;

- Le risque de pollution.

Le bassin versant des Sandaux a bénéficié de travaux d'urgence sur des embâcles perturbant le bon écoulement des eaux.

Intérêts :

- Rétablir le bon écoulement des eaux

C. Actions communes à l'ensemble du territoire

1. Espèces Exotiques Envahissantes – Espèces nuisibles : Lutte contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur

Considérant les risques de maladies transmissibles à l'Homme, dites zoonoses, dont les rats musqués et ragondins sont porteurs et les dégâts causés par ces espèces sur les milieux aquatiques. Une convention a été signée avec l'Association Départementale des Piégeurs Agrées de la Gironde (ADPAG) afin de lutter contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur sur l'ensemble du territoire de la CdC du Pays Foyen.

La CdC du Pays Foyen pourvoit au remboursement de la cotisation à l'ADPAG, de chaque piégeur agréé si leur bilan fait état de prises de ragondins, rats musqués ou ratons laveurs.

La CdC du Pays Foyen verse une subvention à l'ADPAG correspondant aux prélèvements réalisés soit 5.00 € (ragondin / rat musqué) ou 8.00 € (raton laveur) par animal prélevé.

Captures saison 2023-2024	
Ragondins	174

IV. Le bilan financier

A. Dispositifs de financements du service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen

1. Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance les actions pour l'amélioration et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants.

À ce titre, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne n'a pas accordé de financement pour l'année 2024. Faute d'obtention de la DIG, la CdC du Pays Foyen n'a pas pu réaliser de travaux.

2. Département de la Gironde

Le Département de la Gironde finance les missions afférentes à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Restauration de la Continuité Écologique.

À ce titre, le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction, par le Département de la Gironde

B. Situation budgétaire du Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen

Les chiffres présentés ci-dessous sont extraits des écritures comptables arrêtées au 31/12/2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	48 916,03 €	Résultat de fonctionnement	88 236,38 €
Charges de personnel et frais assimilés	64 555,69 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197,00 €
Atténuations de produits	4 970,00 €	Impôts et taxes	142 880,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Dotations, subventions (dont participation...0 €)	63 122,20 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 730,00 €	Produits financiers	0,00 €
Charges financières	1 547,62 €	Produits exceptionnels	1 411,79 €
Charges spécifiques	8 017,90 €		
Total dépenses fonctionnement	189 737,24 €	Total recettes fonctionnement	296 847,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Solde d'exécution de la section		Solde d'exécution de la section	256 609,67 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197,00 €	Virements de la section de fonctionnement	61 730,00 €
Emprunts et dettes assimilées	7 936,41 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Immobilisations incorporelles	10 270,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	Subventions d'investissement	30 450,00 €
Immobilisations en cours	0,00 €		
Total dépenses d'investissement	19 403,41 €	Total recettes d'investissement	348 789,67 €

Le compte administratif n'a pas été voté à ce jour.

V. Le bilan technique

Le volume horaire effectué sur l'année 2024 est de 1607 heures soit ≈ 228 jours de 7 heures équivalent à 1 ETP. Les activités 2024 sont présentées en fonction des différents thèmes relatifs aux missions du Service GEMAPI, préconisés par les différents partenaires financiers (**Tableau 1**).

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Échanges téléphoniques (partenaires techniques et financiers, administrés, administrations, ...) ○ Sollicitations ponctuelles élus, propriétaires riverains, usagers ○ Préparation, animation de réunions (Commission GEMAPI, réunions techniques, ...) ○ Rédaction du rapport d'activité ○ Rédaction d'un guide pour le riverain et l'usager 				
	40	16 %	20	8 %	☒
Autre(s) mission(s)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi d'études réalisées par des prestataires ○ Construction de partenariats (fédérations de pêche, ...) ○ Suivi / Participation à des démarches territoriales (SAGE, PLUi, DOCOB, SCoT, PAPI, ...) ○ Formation / Concours 				
	67	27 %	100	40 %	☒
Collectif	<ul style="list-style-type: none"> ○ Appui technique ○ Administratif ○ Communication 				
	90	36 %	90	36 %	≈
Total réalisé	249	100 %	249	100 %	

Tableau 1 : Répartition annuelle des missions 2024

La répartition du temps de travail ne coïncide pas avec les prévisions, car la DIG du PPG Gravouse/Sandaux/Véneyrol/Seignal/Moiron attendue courant de l'année 2024, devait permettre un certain nombre de travaux.

VI. Perspectives 2025

La CdC du Pays Foyen, compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, mettra en application son premier PPG en 2025.

Les principales préoccupations prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- Améliorer la qualité de la ripisylve ;
- Poursuivre les efforts de lutte contre les inondations ;
- Contribuer à la restauration écologique des cours d'eau ;
- Comprendre les processus morphologiques dynamiques de chaque cours d'eau (hydromorphologie et continuité écologique) ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire à la protection de la ressource en eau et des milieux ;
- Assurer une gestion équilibrée de la ressource qui rende compatible les usages avec la qualité des milieux ;
- Assurer un lien entre toutes ces missions et les divers documents d'orientation de gestion.

Outre la mise en place du programme d'actions qui sera menée en étroite concertation avec la collectivité maître d'ouvrage, les communes adhérentes et les différents partenaires techniques et financiers, la technicienne milieux aquatiques devra :

- Accompagner aussi bien techniquement qu'administrativement les élus et les administrés, dans le suivi d'ouvrage d'art ou les divers travaux d'entretien sur le domaine public ou privé.
- Assurer en collaboration avec le service des finances, le suivi des dossiers de subventions, la préparation du budget et la rédaction du rapport annuel d'activité.
- Conforter les liens avec les financeurs, ce qui inclut une priorisation des projets subventionnables.
- Poursuivre les actions de communication auprès des EPCI, des élus, des communes, des riverains, des financeurs, des secrétaires de mairie et des services techniques, d'urbanisme, des notaires,
 - Présentation des travaux et des études ;
 - Visites sur site ;
 - Organisation de journées pédagogiques ;
 - Parution et diffusion d'un Guide pour les riverains et les usagers ;
 - ...



Communauté de Communes du Pays Foyen

2 Avenue Georges Clemenceau
33 220 PINEUILH
Tél. : 05 57 46 20 58
contact@paysfoyen.fr

Service GEMAPI
Brenda LEGLISE-BLANCHARD
Tél. : 05 57 69 48 54
Email : b.leglise-blanchard@paysfoyen.fr

www.paysfoyen.fr

www.facebook.com/paysfoyen.fr